

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022 à 20h00 selon convocation en date du 21 mars 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIÈRE.

Absente excusée : Mme MINARD (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Objet : Délibération n°2022-022 : Affectation du résultat Budget Station-service

Les membres de l'Assemblée,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré

- Décident d'affecter au budget primitif 2022, le déficit de fonctionnement au compte D002 pour un montant de 9 607.45 €
- Décident d'affecter au budget primitif 2022, le solde d'exécution d'investissement reporté du 31/12/2020 au compte R 001 (excédent d'investissement) pour un montant de 36 839.58 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220325-DCM2022022-DE

Berger  
Levrault

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 mars 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

